

Les sachets plastiques coulent à flots au Bénin. A quoi aurait servi la loi N°2017-39 ?



Ils continuent par être produits, vendus et utilisés au quotidien au Bénin. Il s'agit des sachets plastiques non biodégradables.

Malgré l'entrée en vigueur de la loi n°2017-39 du 26 décembre 2017, portant interdiction de la production, de l'importation, de l'exportation, de la commercialisation, de la détention, de la distribution et de l'utilisation de sacs plastiques non biodégradables en République du Bénin, les sachets plastiques continuent par être vendus et utilisés partout au Bénin, surtout dans les grandes villes du pays.



À Parakou, troisième ville à statut particulier du Bénin, le constat est tristement le même. Dans tous les marchés de la ville, on en trouve de différentes formes, tailles et couleurs.

Ces sachets plastiques sont à multiples usages aussi bien dans les marchés, les boutiques que dans les ménages où ils finissent par se retrouver dans la rue, sur les tas d'ordures et dans les cours d'eau. Divers produits y sont emballés, qu'il s'agisse des légumes, des céréales ou encore de la tomate, tous ces produits alimentaires sont quotidiennement servis dans du sachet plastique aux clients dans les marchés à Parakou. »Nous sommes obligés de vendre dans des sachets plastiques. Certains de mes clients me demandent même de leur doubler le sachet après achat » [REDACTED]

Par ailleurs, d'autres mets, directement consommables sont servis à chaud aux populations dans des sachets plastiques. Il s'agit par exemple du riz mélangé à du haricot communément appelé « Waké » et de « Toubani », qui est un aliment très prisé par les populations du Nord – Bénin.

Autrement dit, les populations semblent ignorer les nuisances sanitaires et environnementales liées à l'usage des sachets plastiques. Cette ignorance est évidemment due à un manque de sensibilisation intense et durable et à la méconnaissance des textes et lois régissant l'assainissement du cadre de vie, notamment la loi n°2017-39 du 26 décembre 2017. Si certains

citoyens disent avoir connaissance d'une telle loi, d'autres en ignorent totalement l'existence. A en croire Mireille BABATOUNDÉ, vendeuse au marché Dépôt de Parakou, elle n'a pas connaissance d'une loi qui interdit l'usage des sachets plastiques au Bénin ».

Il est à reconnaître que la loi sur les sachets plastiques n'a jusque-là pas comblé les attentes des citoyens les plus avertis. Des mesures plus renforcées et efficaces doivent être donc prises à en croire les spécialistes pour préserver l'environnement et la santé des béninois des nuisances liées à l'usage des sacs en plastique dont des milliers de tonnes seraient produits chaque année au Bénin et dont la majorité se retrouverait dans les océans.

Venance TOSSOUKPE